

**Motion du 3 février 2026 de Mmes et MM. Daniel Sormanni, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Christian Steiner, Danièle Magnin, David Garcia, Gabriela Sonderegger, Sami Gashi, Lena Rey, Egzon Mehmeti et Daniel Dany Pastore: «Stop aux résiliations spéculatives des baux et aux expulsions de locataires».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 4 février 2026)

*MOTION*

Considérant:

- la pénurie grave et persistante de logements qui frappe la population genevoise;
- le rôle de la Ville de Genève dans la défense des intérêts des habitantes et habitants et dans la protection de la cohésion sociale des quartiers;
- que le projet envisagé entraîne la résiliation des baux en cours et l'expulsion de locataires, dont une majorité de familles et de personnes vivant et travaillant à Genève;
- que ces expulsions constituent une atteinte inacceptable à la sécurité du logement des Genevoises et Genevois et aggravent encore une situation déjà critique sur le marché locatif;
- que de tels projets immobiliers, motivés avant tout par des intérêts financiers, se font trop souvent au détriment des locataires, sans garanties réelles de maintien, de relogement adéquat ou de loyers abordables, ce qui va impliquer d'ailleurs un changement sociologique dans un quartier populaire;
- qu'il est inadmissible que des habitantes et habitants soient contraints de quitter leur logement alors que des alternatives permettant la rénovation ou la transformation sans expulsions massives n'ont pas été sérieusement étudiées;
- que la priorité doit être donnée au maintien des locataires en place et à la protection du parc de logements existants, plutôt qu'à des opérations qui favorisent la hausse des loyers et la spéculation;
- que la Ville de Genève doit défendre fermement les intérêts de sa population face aux abus et refuser de cautionner des projets socialement irresponsables,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'émettre un préavis négatif à toute demande d'autorisation de construire concernant les immeubles sis 35 à 43, boulevard Carl-Vogt;
- de s'opposer clairement à toute résiliation de baux et à toute expulsion de locataires liée à ce projet;

- d'exiger que tout projet futur garantisse en priorité le maintien des locataires genevois en place ou, à défaut, un relogement équivalent dans le quartier, à des conditions financièrement supportables;
- de refuser tout projet qui aurait pour conséquence une augmentation massive des loyers ou une détérioration de la mixité sociale du secteur;
- de charger le Conseil administratif de défendre sans ambiguïté les intérêts des locataires et de la population genevoise auprès des autorités cantonales compétentes.